République Français e Département des Pyrénées-Orientales



AMENAGER, DEVELOPPER, ANIMER.

Nos Réf.:

LET 2018-002M.CDG 66.CTP du 18.12.2017.12.01.2018. doc.

Objet:

V/Courrier du 09/01 reçu le 11/01/2018 Observations CTP du 18.12.2017 concernant le Tableau des Effectifs

<u>PJ</u>:

Tableaux des Effectifs du 05/04 et 28/09/2017

Affaire suivie par :
Mireille MOULIS
DIRECTRICE GENERALE DES
SERVICES

14, rue de Lesquerde 66220 St Paul de Fenouillet Tél. 04 68 59 20 13

Courriel: contact@cc-aglyfenouilledes.fr

Fax 04 68 59 20 12

Monsieur le Président COURRIER

2 6 JAN. 2018

COURRIER
ARRIVÉ

à

CENTRE DE GESTION DE LA FPT 66
Service Comité Technique
Monsieur Robert GARRABE

6, Rue de l'Ange – BP 901

66901 PERPIGNAN

Saint-Paul de Fenouillet, le 12 Janvier 2018

Monsieur le Président,

Par mail en date du 02/01/2018, MME VILE nous informait que lors de la séance du 18 décembre 2017, notre dossier « Comité Technique » avait obtenu un avis défavorable unanime de la part des représentants du personnel. Dans un second mail, on nous informait que le courrier se trouvait à la signature. Le courrier nous est parvenu le 11 Janvier, dernier délai pour fournir les pièces nécessaires à la saisine du Comité Technique. Nous en déduisons qu'il s'agit de la Modification du Tableau des Effectifs par délibération du 28 Septembre 2017 pour laquelle nous allons vous apporter les explications sollicitées par les représentants du personnel.

### Pour mémoire extrait du « Tableau des Effectifs au 05/04/2017 »

51 AGENTS décomposés comme suit :	TITULAIRES TC/TNC	NON TITULAIRES TC/TNC	CONTRATS DE DROIT PRIVE	TOTAL
Tableau des Effectifs au 05/04/2017	25	13	13	51
Emplois pourvus à cette date	25	13	11	49

11 Contrats de droit privé au lieu de 13 : car nous envisagions à cette date les recrutements d'un Contrat d'Avenir et d'un CAE-CUI.

CONTRATS DE DROIT PRIVE	Postes ouverts	Postes pourvus	TC	TNC
Contrat d'Avenir	9	8	3	5
CAE-CUI	4	3		3
TOTAL	13	11	3	8

La suppression des emplois aidés est intervenue fin avril, lorsque nous avons sollicité la Mission Locale des Jeunes pour le recrutement du Contrat d'Avenir. Le contrat CAE-CUI était destiné pour un poste de Chargé de Mission SIG. Cet agent a été recruté sur un contrat à durée déterminée (1 an) au poste de Technicien territorial le 1er Septembre 2017, d'où la modification du tableau des effectifs du 28/09/2017.

# 2. Extrait « Tableau des Effectifs au 28/09/2017 » → avis défavorable unanime des représentants du personnel :

49 AGENTS décomposés comme suit :	TITULAIRES TC/TNC	NON TITULAIRES TC/TNC	CONTRATS DE DROIT PRIVE	TOTAL
Tableau des Effectifs au 28/09/2017	25	16	8	49
Emplois pourvus à cette date	25	16	8	49

<u>A NOTER</u>: Dans les personnels NON TITULAIRES TC/TNC, nous budgétisons 1 TC + 1 TNC, catégorie C en emplois occasionnels ou saisonniers, pour les remplacements occasionnels des agents titulaires en maladie...

Au vu des remarques formulées relatives à la suppression de 5 postes contre seulement 3 créations, il est à noter que nous avons le même effectif d'emplois pourvus qu'au 05 Avril 2017.

- <u>Détail de la création des 3 postes de contractuels</u>: 1 Adjoint Animation à TNC, 1 Technicien territorial à TC et 1 Adjoint administratif-technique ou animation pour emplois occasionnels ou saisonniers
- <u>Détail de la suppression de 5 contrats aidés :</u> CAE-CUI (4 au 05/04 et 1 au 28/09)
  - o 1 agent recruté en contrat à durée déterminée adjoint animation à TNC car non renouvelable en CAE-CUI;
  - o 1 agent en CAE-CUI a démissionné fin août pour déménagement en région parisienne ;
  - o 1 agent CAE-CUI recruté sur un contrat à durée déterminée au poste de Technicien territorial le 1<sup>er</sup> Septembre 2017.

CONTRAT D'AVENIR (9 postes ouverts (8 pourvus) au 05/04 et 7 ouverts et pourvus au 28/09)

- o 1 poste n'a pu être créé à la suite de la suppression du dispositif par l'Etat fin avril ;
- o 1 agent a terminé son contrat le 31/08/2017.

Sachez que nous avons pérennisé un contrat d'avenir (recrutement stagiaire FPT) et que nous envisageons le recrutement de 2 autres en 2018, à la fin de leurs contrats.

Notre EPCI a souhaité reporter le retour à la semaine à 4 jours au sein de ses écoles à la rentrée 2018-2019, pour laisser le temps aux agents contractuels de faire des formations et s'orienter vers d'autres emplois. Le retour vers la semaine à 4 jours va impacter le temps de travail des agents et les effectifs en poste sur le périscolaire. Les agents ont été informés lors de la réunion de rentrée scolaire 2017-2018. Parmi les agents en poste, 2 agents reprendront leurs études en 2018-2019.

Les agents que nous recrutons en CDD sont informés s'il n'y a pas pérennisation du poste. Nous proposons ainsi des formations en lien avec leurs missions pour l'obtention de diplômes. Le budget cumulé consacré à la formation des agents « restauration scolaire » et « périscolaire » était de 48 000 € au 31/12/2017 : CAP Petite Enfance, BAFA, BAFD, BPJEPS, CQP Périscolaire...

Espérant avoir répondu aux attentes des représentants du personnel, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Conseiller Départemental de la Vallée de l'Agly

Maire de MAURY,

**Charles CHIVILO** 

République Française	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Département des Pyrénées-Orientales	I Ac	EXTRAIT DU REGISTRE DU
population des ryrenees-Orientales	ACLYOFENDULLEDES	CONSEIL DE COMMUNAUTE DE
	do Commune (	COMMUNES
		AGLY-FENOUILLEDES
Nombre de membres :		SEANCE DU 05 AVRIL 2017
Afférents au Conseil de Communauté :	42	SELECTION OF A CHIEF TO 17
En exercice:	42	L'an deux mille dix-sept et le Mercredi
Ayant pris part à la délibération :	32	05 Avril à 18 h 00, le Conseil de
	52	Communauté, régulièrement
Date de la Convocation :	28/03/2017	convoqué, s'est réuni à SAINT-PAUL DE
Date d'affichage de la convocation :	28/03/2017	FENOUILLET, au nombre prescrit par la
		loi, dans le lieu habituel de ses
		séances, sous la présidence de
Présents		Monsieur Charles CHIVILO, Président.
riesems	ĺ	Charles CHIVILO, Emile AUBIGNA,
		Christelle ALONSO, Alexandre VILLA,
	İ	Jacques BAYONA, Audrey JAMMET,
		Ludovic SERVANT, Dominique COLL, Francis FOULQUIER, Anne JIMENEZ,
		Françoise SATET, Jean-François DIAZ,
		Laure CANAL, Michel OLIVE, Guy
		CALVEI, Roger FABRESSE, Paul
		FOUSSAT, Jean-Marie GIORGIO.
1		Michel PIGEON, Isabelle BARATCIART,
		Béatrice LAGACHE, Didier FABRESSE,
		Jean-Pierre IZARD, Aline HOCK
		NICOLAS, Sidney HUILLET, Gilles
		RIVIERE, Pierre Henri BINTEIN, Jean-
		Louis RAYNAUD, Michel GARRIGUE, Jean-Pierre FOURLON, Emmanuel
		Jean-Pierre FOURLON, Emmanuel SMAGGHE, Agnès CARRERE, Jacques
		BARTHES, Francis FRANCHET, Eric IZAR,
		Bernard CAILLENS, Didier FOURCADE,
ĺ		Claude FILLOL, Michel BENET, Louis
ļ		BORRAS, André SERRANO, Auguste
		BLANC, Gilles DEULOFEU.
Ont donné procuration – Suppléant(e)s	İ	Audrey JAMMET à Jacques BAYONA
		et Francis FRANCHET à Roger
Absents excusés		FABRESSE.
Ungeing GYC0262		Laure CANAL, Guy CALVET, Paul
		FOUSSAT, Pierre Henri BINTEIN, Francis
Absents non excusés		FRANCHET et Louis BORRAS.
IIVII UNGUUG		Alexandre VILLA, Ludovic SERVANT,
		Sidney HUILLET, Michel GARRIGUE et Auguste BLANC.
Secrétaire de séance		Jean-Louis RAYNAUD.
		TO GIT LOOIS NATITATION.

#### AFFAIRE 09 PERSONNEL

Modification du Tableau des Effectifs

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 87-522 du 13 juillet 1987, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** les décrets de mai 2016 relatifs à la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunération et à l'avenir de la fonction publique,

**Considérant que** ces décrets prévoient la refonte des catégories C modifiant les échelles et les grades du cadre d'emploi ;

**Précise que** l'organisation de carrière des agents de catégorie C est modifiée, et que le cadre d'emploi comporte dorénavant 3 grades, au lieu de quatre grades, comme suit à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 :

Nouvelle Echelle	Ancien grade	Nouveau grade
C1	Adjoint Administratif, Adjoint Technique et Adjoint d'Animation 2° Classe	Adjoint Administratif, Adjoint Administratif, Adjoint Technique et Adjoint d'Animation
C2	Adjoint Administratif, Adjoint Technique et Adjoint d'Animation 1° Classe et Principal de 2° Classe	Adjoint Administratif, Adjoint Technique et Adjoint d'Animation Principal de 2° Classe
C3	Adjoint Administratif, Adjoint Technique et Adjoint d'Animation Principal de 1° Classe	Adjoint Administratif, Adjoint Technique et Adjoint d'Animation Principal de 1° Classe

**VU** le tableau des effectifs,

VU la délibération N°17 du 09 Février 2017 modifiant le tableau des effectifs,

	TITULAIRES TC/TNC	NON TITULAIRES TC/TNC	CONTRATS DE DROIT PRIVE	TOTAL
Tableau des Effectifs au 09/02/2017	25	13	13	i 51

#### Soit un Total de 51 Agents équivalent à 41 ETP

**VU** la délibération N°08 du 05 Avril 2017 qui liste les grades d'avancements propres à l'EPCI avec les ratios envisagés pour 2017 ;

**CONSIDERANT** que la suppression d'emploi est une décision qui ne peut être prise qu'après avis du comité technique paritaire (Loi 84.53 du 26 janvier 1984 – art.97)

**CONSIDERANT** que dans sa lettre de la fonction publique territoriale n°1 de juillet 1997, le Ministre de l'Intérieur fait observer que « dans le cas où la suppression d'un emploi est la simple conséquence de la création d'un emploi d'avancement destiné à un même fonctionnaire, il peut être admis de ne pas consulter le comité technique paritaire »,

**CONSIDERANT** que la création doit tenir compte des conditions de création de grade ainsi que des limites imposées par les ratios d'avancement fixés par chaque organe délibérant,

**CONSIDERANT** qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs pour l'année 2017 suite à la délibération précédente approuvant les ratios 2017,

GRADES	CAT	Postes	Postes			IF POURVU		FFFFFF
J. Santage	CAI	ouverts	pourvus		ULAIRES		ITULAIRES	BUDGETAIRE
FILIERE ADMINISTRATIVE	<u> </u>		_1	TC_	TNC	IC	TNC	DODGETAIRE
Attaché Territorial	A	T 4	- <del></del>	<del></del> -	<del></del>	<del></del>	<del></del> .	
Rédacteur Ppal 1° C	B	1 1	4	2	<del></del>	1	1 1	4
Adjoint Administratif Ppal 1°C	Ĉ	<del> </del>	<del></del>		<del></del>	<del> </del>	·	1
Adjoint Administratif Ppal 2°C	c	<del> </del>	<del></del> !	<del></del>	11	<b></b>	<u> </u>	1
Adjoint Administratif	1 c	<del> </del>	<del></del> !	<u> </u>	<del></del>	<u> </u>	<u> </u>	1
FILIERE ANIMATION		<u> </u>		_		L	<u> </u>	1 1
Adjoint Animation Ppal 2°C	С	T 1	1 1	1	<del></del> _	<del></del>		<b></b>
Adjoint Animation	Ċ	+	<del></del>	<del>- !</del>	·	<b></b>	<del> </del>	1
FILIERE MEDICO-SOCIALE	-1 <u>-</u> -	<del></del>	<del>/</del>	<del> </del>		<u></u>	7	7
ATSEM Ppal 1°C	C	1	1	- <del> </del>	<del></del>		·	<del> </del>
FILIERE TECHNIQUE	<u> </u>	-l	<del></del>	+		<del> </del>	<u> </u>	1
Technicien Ppal 1° C	В	1	1	- <del>                                     </del>	т -	<del></del>	T	<del> </del>
Agent de Maîtrise Ppal	С	1	<del>                                     </del>	<del>                                     </del>	<del> </del>	<del> </del>	· <del></del>	<del> </del>
Adjoint Technique Ppal 1°C	c	†	- <del> </del>	<del>                                     </del>	<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>
Adjoint Technique Ppal 2°C	C	11	<del>                                     </del>	8	3	<del></del>	<del> </del>	<del>                                     </del>
Adjoint Technique	C	6	6	$\frac{3}{2}$	1 1	<del></del>	<del>-</del>	11
TOTAL 01		37	37	20	<del></del>	L	3	6
		0,	3/	20	5	1	13	37
AUTRES EMPLOIS OCCASIONNELS OU		Postes	Postes	7	i	ALCAL TIL	ULAIRES	T
SAISONNIERS		ouverts	pourvus			TC TC		EFFECTIF
Adjoint Administratif, Technique ou			Passes	$\dashv$		IC	TNC	BUDGETAIRE
Animation	С	] ]				1	İ	2
TOTAL 02		i				1	L	<del> </del>
Suppression du poste à 24/35éme						•		2
SUPPRESSION POSTE		Postes	Postes		LAIRES			EFFECTIF
Rédacteur Ppal 2° C	1	ouverts	pourvus	TC	INC			BUDGETAIRE
Adjoint Administratif Ppal 2°C	1	1	11	1	]			
ATSEM Ppal 2°C	l	1	11		1			
Adjoint Technique Ppgl 2°C		1	ļ.—! <u> </u>	<u> </u>				
Adjoint Technique		1	1 1	<del> </del> -	<b> </b>			
OTAL 03	l	5	5	2	3			
		y	9	5	4			
		Postes	Postes	TITIII	AIRES	NON TITE	III APPEC	1
		ouverts	pourvus	IC	TNC	TC TC	INC	EFFECTIF
otal 01 + 02 + 03		29	28	20	5	2		BUDGETAIRE 39
					•	2	'''	39
CONTRATS DE DROIT PRIVE		Postes	Postes	TC	INC			
Contrat d'Avenir		ouverts	pourvus		INC			
CAE-CUI		99	88	3	5			
OTAL	1	4	3	Ĺ	3			
VIAL		13	11	3	8			
	1	<del></del>	Line					
l AGENTS décomposés comme suit :		TITULAIRES	NON	CONTRATS				
	,	TC/TNC	TITULAIRES TC/TNC	DE DROIT	TOTAL			
ableau des Effectifs au 29/03/2017		25	13	PRIVE	53			
		2.0	13	13	51			
→ Tableau des Effectifs	ſ	TE 09/02/2017	TE 05/04/2017	1				
P (Equivalent Temps Plein)		41 ETP	43 ETP	1				
				ı				

Le Conseil, ouï cet exposé et après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité :

### **DECIDE** de supprimer les postes suivants :

- 1 Rédacteur Ppal 2° Classe (TC);
- 1 Adjoint Administratif Ppal 2° Classe (TNC);
- 1 ATSEM Ppal 2° Classe (TC);
- 1 Adjoint Technique Ppal 2° Classe (TNC);
- 5 Adjoints Techniques (TC et TNC).

## **DECIDE** de créer les postes suivants :

- 1 Rédacteur Ppal 1° Classe (TC);
- 1 Adjoint Administratif Ppal 1° Classe (TNC);
- 1 ATSEM Ppal 1° Classe (TC);
- 1 Adjoint Technique Ppal 1° Classe (TNC);
- 5 Adjoints Techniques Ppal 2º Classe (TC et TNC).

**DECIDE** de préciser que les dépenses seront imputées sur les dépenses de personnel (Chapitre 012).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme, Le Présidente de COMMINICATION DE LA PRÉSIDENTE DE COMMINICATION DE LA PRÉSIDENTE DE COMMINICATION DE LA PRÉSIDENTE DE LA PROPRIÉTA DE LA PROP

Charles CHN (2011)

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la résente délibération pour avoir été transmise à la préfecture des Pyrénées-Orientales et publiée le : 1 AMI. L'ul informe que la présente délibération peut taire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la dernière mesure de publicité prévue par la loi.

Accusé de réception en préfecture 066-246600423-20170405-2017-02-09A-DE Date de télétransmission : 10/04/2017 Date de réception préfecture : 10/04/2017

République Française		
Département des Pyrénées-Orientales	1 6	EXTRAIT DU REGISTRE DU
beparement des l'ylenees-Onemales	AGLY-FENOUELEDES	CONSEIL DE COMMUNAUTE DE
	a community with	COMMUNES
	-	AGLY-FENOUILLEDES
Nombre de membres :	1	SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017
Afférents au Conseil de Communauté :	42	The State of Little Day 7017
En exercice :	42	L'an deux mille dix-sept et le Jeudi 28
Ayant pris part à la délibération ;	36	Septembre à 18 h 30, le Conseil de
		Communauté, régulièrement
Date de la Convocation :	21/09/2017	convoqué, s'est réuni à SAINT-PAUL DE
Date d'affichage de la convocation :	21/09/2017	FENOUILLET, au nombre prescrit par la
		loi, dans le lieu habituel de ses
	1	séances, sous la présidence de
Présents		Monsieur Charles CHIVILO, Président.
ricscins	Ì	Charles CHIVILO, Emile AUBIGNA,
	}	Christelle ALONSO, Alexandre VILLA,
	}	Jacques BAYONA, Audrey JAMMET,
		Ludovic SERVANT, Dominique COLL,
		Francis FOULQUIER, Anne JIMENEZ, Dimitri GLIPA, Françoise SATET, Jean-
		François DIAZ, Laure CANAL, Michel
		OLIVE, Guy CALVET, Roger FABRESSE,
	1	Paul FOUSSAT, Michel PIGEON,
	j	Isabelle BARATCIART, Béatrice
		LAGACHE, Didier FABRESSE, Jean-
	1	Pierre IZARD, Aline HOCK NICOLAS
		Sidney HUILLET, Gilles RIVIERE, Pierre
		Henri BINTEIN, Jean-Louis RAYNAUD,
İ		Michel GARRIGUE, Jean-Pierre FOURLON, Emmanuel SMAGGHE
		Agnès CARRERE, Jacques BARTHES, Francis FRANCHET, Eric IZAR, Bernard
		CAILLENS, Didier FOURCADE, Claude
		FILLOL, Michel BENET, Louis BORRAS,
		Auguste BLANC, Gilles DEULOFEU.
Ont donné procuration – Suppléant(e)s		Dominique COLL à Anne IIMENEZ
		Dimitri GLIPA à Audrey JAMMET,
1		Isabelle BARATCIART à Didier
	Į	FABRESSE et Michel GARRIGUE à
bsents excusés		Charles CHIVILO.
		Ludovic SERVANT et Gilles RIVIERE.
Absents non excusés		Alexandre VILLA, Laure CANAL, Aline
ecrétaire de séance		HOCK NICOLAS et Auguste BLANC
ecielane de seguide		Jean-Pierre FOURLON.

#### AFFAIRE 03 PERSONNEL

Modification du Tableau des Effectifs

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 87-522 du 13 juillet 1987, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, **VU** le tableau des effectifs.

VU la délibération N°09 du 05 Avril 2017 modifiant le tableau des effectifs,

	TITULAIRES TC/TNC	NON TITULAIRES TC/TNC	CONTRATS DE DROIT PRIVE	TOTAL
Tableau des Effectifs au 05/04/2017	25	13	13	51

### Soit un Total de 51 agents équivalent à 43 ETP.

**VU** les délibérations du 09 Février 2017 (N°15 et N°16) portant création de 2 contrats aidés pour le poste de Chargé de Mission SIG et agent du service technique ;

**Considérant** la fin du dispositif des contrats aidés, nous sommes dans l'obligation de recruter 3 nouveaux contractuels pour respecter les taux d'encadrement du service périscolaire.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de modifier le Tableau des Effectifs comme suit :

GRADES		Postes	Postes			TIF POURVU		
GRADES	CAT	ouverts	pourvus		ULAIRES	NON:	TITULAIRES	EFFECTIF
FILIERE ADMINISTRATIVE	1			TC	INC	TC	TNC	BUDGETAI
Attaché Territorial	<del></del>							
Rédacteur Ppal 1° C	A	4	4	2		1	1	4
Adjoint Administratif Ppal 1°C	В	1		_   _ 1				1
Adjoint Administratif Ppgt 2°C	С	11	11		1			1
	С	1	1	11			1	i
A djoint A dministratif FILIERE ANIMATION	C	1	1	1				<del>                                     </del>
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·								<del></del>
Adjoint Animation Ppal 2°C	C	1	1	11			1	1
Adjoint Animation FILIERE MEDICO-SOCIALE	С	8	8				8	8
ATSEM Pool 1°C		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				·	<del></del>	<del></del> -
FILIERE TECHNIQUE	С	11	1	1		7		1
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·						<del></del> -
Technicien Ppal 1° C	В	1	1	1	1	1	T	<del>                                     </del>
Technicien	В	1	1 1			1	<del></del>	<del>                                     </del>
Agent de Maîtrise Ppal	С	1	1	1		<del>                                     </del>	<del>- </del>	┼
Adjoint Technique Ppal 1°C	С	1	1	1			<del> </del>	<del>                                   </del>
Adjoint Technique Ppal 2°C	C	11	11	8	3	·	<del></del>	11
Adjoint Technique	С	6	6	2	1	<del> </del>	3	1 6
IOIAL 01		39	39	20	5	2	12	39
AUTRES EMPLOIS OCCASIONNELS ou		Postes	Postes	7		NONTO	TULAIRES	-
SAISONNIERS		ouverts	pourvus			TC	TNC	EFFECTIF
Adjoint Administratif, Technique ou Animation	C	2		1		1	)	BUDGETAIR
OTAL 02		2	.l	J		L	<del></del> _	2 2
		Postes	Postes	T	Amer			
UPPRESSION POSTE		ouverts			AIRES			EFFECTIF
		Ouvens	pourvus	1C	TNC			BUDGETAIR
OTAL 03		•						<del></del>
	1	Postes	Postes	1 <u>virtu</u>	AIREC	MONTER		
	-	Postes ouverts	Postes pourvus		AIRES	NON TIT		EFFECTIF
otal 01 + 02 + 03	{	Postes ouverts 41	Postes pourvus 39	111UL 1C 20	AIRES TNC 5	NON TIT	ULAIRES TNC	
ordi 01 + 02 + 03 ONTRATS DE DROIT PRIVE		ouverts 41 Postes	39 Postes	TC	TNC 5	TC	TNC	BUDGETAIRE
ONTRATS DE DROIT PRIVE		ouverts 41 Postes ouverts	pourvus 39 Postes pourvus	TC 20	TNC 5	TC	TNC	BUDGETAIRE
ONTRATS DE DROIT PRIVE		Postes ouverts 7	Postes pourvus 7	1C 20	TNC 5 TNC 4	TC	TNC	BUDGETAIRE
ONTRATS DE DROIT PRIVE Ontrat d'Avenir AE-CUI	-	Postes ouverfs 7	Postes pourvus 7	7C 20 7C 3	TNC 5  TNC 4 1	TC	TNC	BUDGETAIRE
ONTRATS DE DROIT PRIVE		Postes ouverts 7	Postes pourvus 7	TC 20	TNC 5 TNC 4	TC	TNC	BUDGETAIRE
ONTRATS DE DROIT PRIVE Ontrat d'Avenir AE-CUI UTAL AGENTS décomposés comme suit :		Postes ouverfs 7	Postes pourvus 7 1 8 NON IIIULAIRES	TC 3  CONTRATS DE DROIT	TNC 5  TNC 4 1	TC	TNC	BUDGETAIRE
ONTRATS DE DROIT PRIVE Ontrat d'Avenir AE-CUI UTAL AGENTS décomposés comme suit :		Postes ouverts 7 1 8	Postes pourvus 7 1 8	IC 20 IC 3 CONTRAIS	TNC 5  TNC 4 1 5	TC	TNC	BUDGETAIR
ONTRATS DE DROIT PRIVE Ontrat d'Avenir AE-CUI		Postes ouverfs 7 1 8  TITULAIRES TC/INC	Postes pourvus 7 1 8 NON IIIULAIRES IC/INC 16	IC 20  TC 3  CONTRATS DE DROIT PRIVE	TNC 5 TNC 4 1 5	TC	TNC	BUDGETAIR

Le Conseil, oui cet exposé et après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** de supprimer :

- 2 contrats d'avenir;
- 3 contrats CAE-CUI;

suite à la fin des dispositifs « contrats aidés » ;

**DECIDE** de créer les postes suivants :

- 1 Adjoint Animation (TNC) contractuel;
- 1 Technicien Territorial (TC) contractuel;
- 1 Adjoint Administratif, Technique ou Animation (TNC) pour les besoins occasionnels ou saisonniers;

**DECIDE** de préciser que les dépenses seront imputées sur les dépenses de personnel (Chapitre 012).

SE COMMUNES

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Charles CHIVILO

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération pour avoir été transmise à la préfecture des Pyrénées-Orientales et publiée le : \_\_\_\_? DCT\_\_\_?017\_\_informe que la présente délibération peût taire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la dernière mesure de publicité prévue par la loi.

Accusé de réception en préfecture 066-246600423-20170928-2017-05-03-DE Date de télétransmission : 02/10/2017 Date de réception préfecture : 02/10/2017